

INTERCO 53

15 rue Saint-Mathurin
BP 1025 53010 LAVAL

Interco-53.cfdt@wanadoo.fr

<http://www.cfdtinterco53.com>

02 43 53 94 09



Journal Spécial
Conditions de travail



Restitution du questionnaire sur les conditions de travail des agents dans les collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Mayenne

La section CFDT des petites collectivités de la Mayenne est à l'origine de ce questionnaire, testé dans un premier temps auprès de ses adhérents. Depuis, le syndicat a choisi d'en élargir la diffusion à tous les agents des collectivités affiliées au Centre de Gestion, et ayant pour médecine préventive le SPAT (Santé Professionnelle des Agents Territoriaux).

L'enquête, d'abord diffusée par mail, puis mise en ligne sur le site du syndicat CFDT Interco, a ensuite été envoyée par courrier postal dans toutes les collectivités. En utilisant cette méthode nous avons pu prendre en compte la diversité des situations vécues par les agents de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

Ce questionnaire permet aux représentants CFDT de recueillir votre ressenti sur l'environnement professionnel, les conditions de travail.... Vos réponses rendront plus efficient notre travail syndical, notamment dans les instances paritaires.

75% de femmes et 25% d'hommes ont répondu, soit par internet, soit par courrier. Le mode de distribution du questionnaire peut expliquer ces pourcentages : en effet la réception des courriers et des mails s'effectue par les agents administratifs, métier largement féminisé.

Ce sont des titulaires, qui, en grande majorité (90%) ont participé à cette enquête.

La moyenne d'âge et les filières des participants reflètent celle des agents territoriaux en Mayenne, avec une amplification de la représentation de la filière administrative, due au mode d'envoi.

Bonne Lecture.



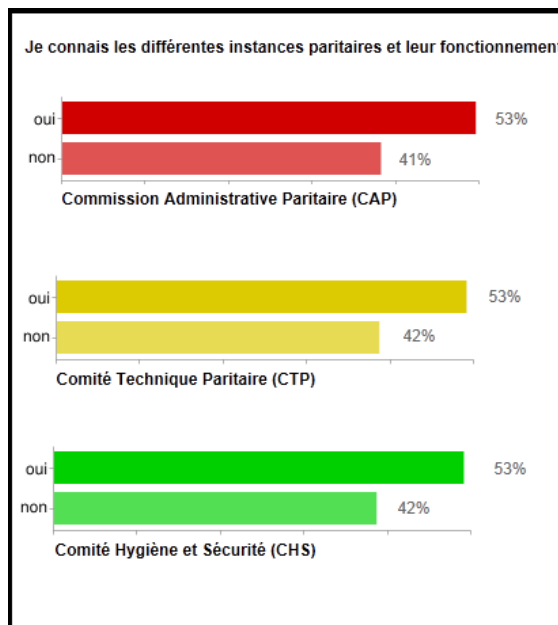
Même si, pour la plupart, vous exprimez votre satisfaction concernant votre temps de travail, 16% d'entre vous souhaiteraient une augmentation de celui-ci. La CFDT revendique depuis de nombreuses années un temps de travail à temps plein pour ceux qui le souhaitent et demande systématiquement en CTP un temps de travail qui permette l'affiliation à la CNRACL (soit un minimum de 28H).

9 agents sur 10 travaillent à moins de 30 minutes de leur domicile.

Plus de 15% d'entre vous ne parviennent pas à concilier temps libre et temps de travail.

Vous connaissez bien les services de votre collectivité et leur rôle. Néanmoins, seulement 4 agents sur 10 disposent d'un règlement intérieur ; de plus en majorité vous ne possédez pas de fiche de poste.

Aux dernières élections paritaires, nous nous sommes interrogés sur la diminution du taux de participation des agents. Cela peut s'expliquer en partie quand 53% seulement des participants au questionnaire connaissent les CAP, CTP et CHS. La CFDT prendra en compte ce constat et informera davantage les agents sur les instances paritaires, en complément de l'information fournie par le CDG de la Mayenne.



Vos relations professionnelles entre collègues paraissent plutôt de bonne qualité, ce qui peut justifier que 80% d'entre vous disent s'épanouir dans le travail. A contrario, 1/3 des agents ne se sent pas reconnu et respecté par la hiérarchie. Il n'est pas surprenant, dans un tel contexte, que cette même proportion de salariés du public ne soit pas associée à la réflexion dans l'organisation de leur travail.

L'ambiance de travail est plutôt bonne : 70% le reconnaissent. Mais 4 agents sur 10 évoquent des situations conflictuelles, mal ou peu gérées.



Pour 1/3 d'entre vous des efforts restent à faire en matière d'organisation des services. La CFDT, forte de ce constat, veillera à ce que les nouvelles organisations de travail soient présentées au Comité Technique Paritaire, et demandera les éléments nécessaires pour formuler son avis.

Même si les moyens matériels semblent satisfaisants (73% de réponses), plus d'1/3 d'entre vous estiment que les moyens financiers et humains ne sont pas suffisants.

Pour 60% d'entre vous la charge de travail paraît s'alourdir. La CFDT poursuivra son action pour améliorer le bien-être au travail, et vous relatera dans les questions CHS.

20 % estiment que leurs conditions de travail s'améliorent.

Si 60% des agents connaissent le DIF, environ la moitié dispose de temps de formation suffisant et du livret de formation obligatoire, sous forme papier ou électronique. Nos élus CTP revendiquent la mise en place de plan de formation dans chaque collectivité, et la possibilité pour chaque agent de bénéficier de ce droit. Chaque fois qu'ils en auront l'opportunité les militants CFDT inciteront leurs collègues à s'inscrire dans les diverses formations prévues par le statut.

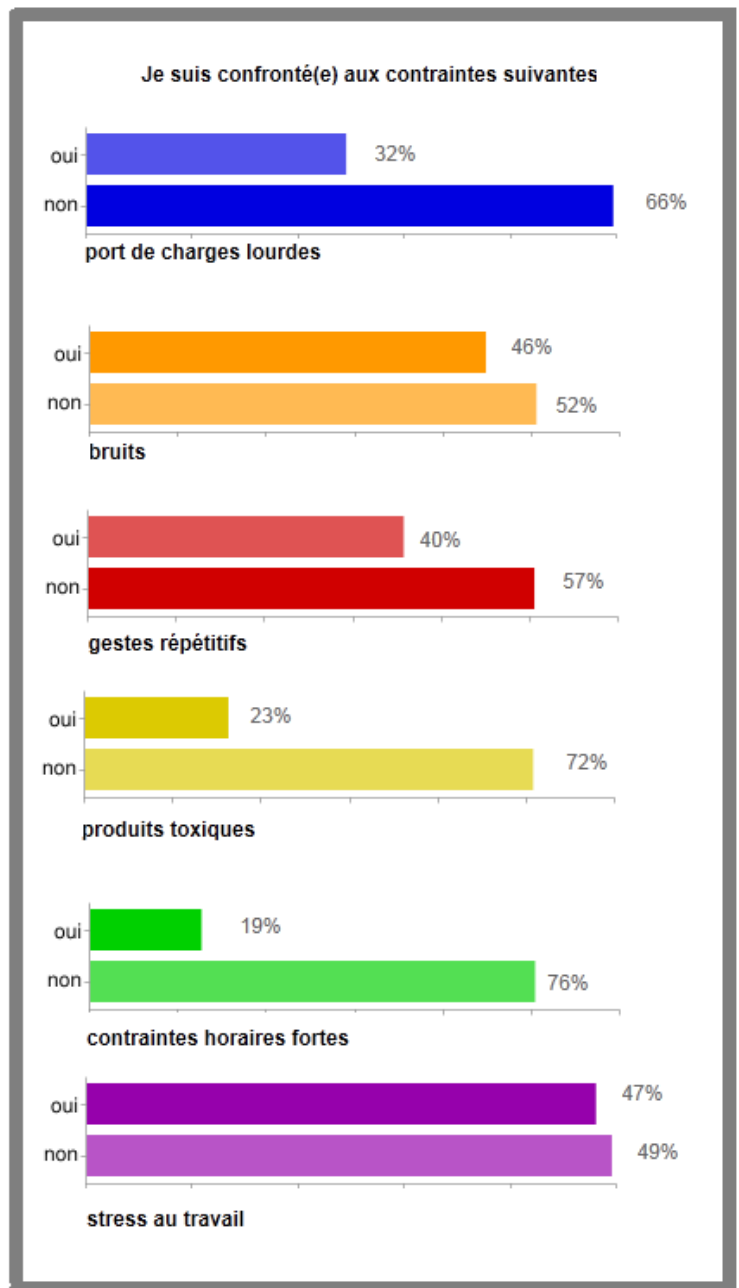


situation ne nous surprend pas. La CFDT reçoit régulièrement des agents en souffrance. En parallèle avec la prise en charge de leur situation, nous leur conseillons le recours à la médecine préventive. Le SPAT est un outil indispensable, qu'il nous paraît primordial de faire connaître. La CFDT demandera à ce que ce service puisse bénéficier de tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des agents.

La CFDT constate que seulement 45 % d'entre vous connaissent leur référent Hygiène et Sécurité. Un travail particulier d'information devra être effectué en concertation avec les collectivités, le CTP et les organisations syndicales.

La commission de réforme est méconnue, ce qui peut expliquer le désarroi de certains collègues confrontés à des problèmes de santé ou d'accident lié au travail. La CFDT s'implique fortement sur le thème de la santé au travail, du reclassement, de l'aménagement de poste ou des situations de handicap.

Même si près de 70 % d'entre vous estiment que leur santé physique et mentale est respectée, 22% ont eu recours aux antidépresseurs suite à des problèmes liés au travail. Malheureusement, cette



50 % des agents estiment que leur salaire ne leur permet pas de vivre dignement, et que leurs qualifications ne sont pas prises en compte dans le calcul de leur rémunération.

Toutes les heures effectuées sont en très grande majorité rémunérées. Toutefois, 18% des agents nous disent qu'ils ne sont pas payés sur la totalité de leur temps de travail.

1/3 estiment que leur poste n'est pas en adéquation avec leur grade.

Près de 60 % d'entre vous ne pensent pas avoir de perspective d'avenir dans leur collectivité, qui n'offre pas de formations qualifiantes permettant d'évoluer (47% des réponses).

Vous trouverez la synthèse complète du questionnaire sur le site du syndicat rubrique : « restitution questionnaire conditions de travail ».



La première fonction de la CFDT est de défendre et d'étendre les droits de tous les agents sur tous les sujets qui les concernent :

Emploi, salaire, conditions de travail, protection sociale, égalité professionnelle, respect de la dignité de chacun.

Ce questionnaire doit nous aider à mieux vous connaître et à disposer d'un support utile que nous serons en mesure d'utiliser lors de nos rencontres avec vous et avec les élus.

Pour progresser, il faut agir pour améliorer nos conditions de travail. Nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à remplir ce questionnaire.

Ensemble nous pouvons changer les choses dans le bon sens.



Egalités des droits
Emancipation
Indépendance
Solidarité
Démocratie
Avancées sociales
Respect des différences

Adhérer...
C'est gagner ensemble

Cfdt
des choix, des actes
Interco

Contact

Syndicat CFDT INTERCO de la Mayenne
BP 81025 - 15 rue saint Mathurin
53010 LAVAL Cedex
Tél : 02 43 53 94 09
Courriel : interco-53.cfdt@wanadoo.fr
Site : <http://www.cfdtinterco53.com>